

20230904_DL_02

OBJET : Avenant n°4 au marché « Travaux de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique »

Date de convocation :
25 août 2023

Date de séance :
04 septembre 2023

Date d'affichage :
12 septembre 2023

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 9

Séance en présentiel et en visioconférence

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30



EXTRAIT DU REGISTRE D

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 21/09/2023

ID : 080-258004365-20230904-230904_B_DEL2-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : VARLET Philippe, PARSIS Laurent, MAILLE-BARBARE Françoise, FAUVET Frédéric, DELFOSSE Jean-Philippe, LHOMME Brigitte, GEST Alain.

Secrétaire de séance : Monsieur PARIS Laurent

Pouvoirs :

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à Monsieur GEST Alain
Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur VARLET Phillippe

Somme numérique a passé un marché ayant pour objet des travaux de conception et de réalisation d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique. Le présent avenant permet d'inclure les éléments négociés avec les titulaires du marché pour les lots 1, 2, 3 et 4. La Commission d'Appel d'Offres a été invitée à se prononcer sur l'adoption de cet avenant ayant pour objet de compléter les bordereaux des prix de chaque lot.

LE BUREAU

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les pièces administratives du marché public de « Travaux de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique,
- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu les attestations de négociations passées avec les titulaires du marché public pour chaque lot.

Considérant que l'avenant permet d'inclure les éléments des attestations de négociation.

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'adoption de l'avenant au marché public de « Travaux de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique ».

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'avenant pour chaque lot du marché de « Travaux de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique » est adopté.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

